

DECRET N°73-157 du 18 avril 1973

portant nomination du Gouverneur de la République du Dahomey auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de l'Association Internationale pour le Développement et du Fonds Monétaire International.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU la Loi N°62-41 du 31 décembre 1962, autorisant l'adhésion de la République du Dahomey au Fonds Monétaire International, à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et à l'Association Internationale pour le Développement ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU le Décret N°72-336 du 4 décembre 1972, portant nomination d'un gouverneur de la République du Dahomey auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de l'Association Internationale pour le Développement et du Fonds Monétaire International ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er -- Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N°72-336 du 4 décembre 1972 susvisé.

ARTICLE 2 -- Est nommé Gouverneur auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de l'Association Internationale pour le Développement et du Fonds Monétaire International :

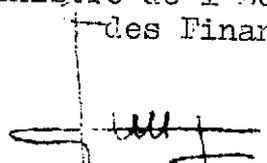
Capitaine Janvier ASSOGBA,  
Ministre de l'Economie et des Finances.

ARTICLE 3 -- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 18 avril 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,

  
Capitaine Janvier ASSOGBA

  
Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 3 -- CS 6 -- MEF 6  
BIRD-AID-FMI 6 -- Ministères 10 --  
CCEAO 2 -- Intéressé 1 -- DEP-DGAJL 4  
Dtion Stat.2 -- DB-GE-DC-IGF-IAA-CNI 6  
DCCT-Gde Ch.2 -- Trésor 4 -- JORD 1.